

**Véhicules et matériel pour voies ferrées ou similaires  
et leurs parties; appareils mécaniques  
(y compris électromécaniques)  
de signalisation pour voies de communications**

**Notes.**

1.- Le présent Chapitre ne comprend pas :

- a) les traverses en bois ou en béton pour voies ferrées ou similaires et les éléments en béton de voies de guidage pour aérotrains (n°s 44.06 ou 68.10);
- b) les éléments de voies ferrées en fonte, fer ou acier du n° 73.02;
- c) les appareils électriques de signalisation, de sécurité, de contrôle ou de commande du n° 85.30.

2.- Relèvent notamment du n° 86.07 :

- a) les essieux, roues, essieux montés (trains de roulement), bandages, frettes, centres et autres parties de roues;
- b) les châssis, bogies et bissels;
- c) les boîtes à essieux (boîtes à graisse ou à huile), les dispositifs de freinage de tous genres;
- d) les tampons de chocs, les crochets et autres systèmes d'attelage, les soufflets d'intercirculation;
- e) les articles de carrosserie.

3.- Sous réserve des dispositions de la Note 1 ci-dessus, relèvent notamment du n° 86.08 :

- a) les voies assemblées, les plaques tournantes et ponts tournants, les butoirs et gabarits;
- b) les disques et plaques mobiles et les sémaphores, les appareils de commande pour passages à niveau, les appareils d'aiguillage au sol, les postes de manœuvre à distance et autres appareils mécaniques (y compris électromécaniques) de signalisation, de sécurité, de contrôle ou de commande, même s'ils comportent des dispositifs accessoires pour l'éclairage électrique, pour voies ferrées ou similaires, voies routières ou fluviales, aires ou parcs de stationnement, installations portuaires ou aérodromes.

N° de position	Code du S.H.	
<b>86.01</b>		<b>Locomotives et locotracteurs, à source extérieure d'électricité ou à accumulateurs électriques.</b>
	8601.10	- A source extérieure d'électricité
	8601.20	- A accumulateurs électriques
<b>86.02</b>		<b>Autres locomotives et locotracteurs; tenders.</b>
	8602.10	- Locomotives diesel-électriques
	8602.90	- Autres
<b>86.03</b>		<b>Automotrices et autorails, autres que ceux du n° 86.04.</b>
	8603.10	- A source extérieure d'électricité
	8603.90	- Autres

N° de position	Code du S.H.	
<b>86.04</b>	8604.00	<b>Véhicules pour l'entretien ou le service des voies ferrées ou similaires, même autopropulsés (wagons-ateliers, wagons-grues, wagons équipés de bourreuses à ballast, aligneuses pour voies, voitures d'essais et draines, par exemple).</b>
<b>86.05</b>	8605.00	<b>Voitures à voyageurs, fourgons à bagages, voitures postales et autres voitures spéciales, pour voies ferrées ou similaires (à l'exclusion des voitures du n° 86.04).</b>
<b>86.06</b>		<b>Wagons pour le transport sur rail de marchandises.</b>
	8606.10	- Wagons-citernes et similaires
	8606.30	- Wagons à déchargement automatique, autres que ceux du n° 8606.10
		- Autres :
	8606.91	-- Couverts et fermés
	8606.92	-- Ouverts, à parois non amovibles d'une hauteur excédant 60 cm (tombereaux)
	8606.99	-- Autres
<b>86.07</b>		<b>Parties de véhicules pour voies ferrées ou similaires.</b>
		- Bogies, bissels, essieux et roues, et leurs parties :
	8607.11	-- Bogies et bissels de traction
	8607.12	-- Autres bogies et bissels
	8607.19	-- Autres, y compris les parties
		- Freins et leurs parties :
	8607.21	-- Freins à air comprimé et leurs parties
	8607.29	-- Autres
	8607.30	- Crochets et autres systèmes d'attelage, tampons de chocs, et leurs parties
		- Autres :
	8607.91	-- De locomotives ou de locotracteurs
	8607.99	-- Autres
<b>86.08</b>	8608.00	<b>Matériel fixe de voies ferrées ou similaires; appareils mécaniques (y compris électromécaniques) de signalisation, de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies ferrées ou similaires, routières ou fluviales, aires ou parcs de stationnement, installations portuaires ou aérodromes; leurs parties.</b>
<b>86.09</b>	8609.00	<b>Cadres et conteneurs (y compris les conteneurs-citernes et les conteneurs-réservoirs) spécialement conçus et équipés pour un ou plusieurs modes de transport.</b>